



Guide du logement



Université
BORDEAUX
MONTAIGNE



Bordeaux et sa métropole, par son attractivité et son développement, connaissent depuis plusieurs années un marché immobilier tendu, avec une pression forte sur les logements étudiants.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, **voici quelques pistes et conseils pour vous aider et vous accompagner dans votre recherche de logement.**





Quelques conseils

- > **Anticipez votre recherche de logement avant la rentrée** pour éviter que cela devienne un parcours du combattant
- > **Définissez votre budget pour le 1^{er} mois et le reste de l'année**
- > **Rendez-vous aux visites avec un dossier locatif déjà constitué** (photocopie de la carte d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB et les documents requis pour le garant)
- > **Faites attention aux annonceurs malhonnêtes**, notamment certains loueurs de logement : n'effectuez aucun versement de réservation avant d'avoir visité le logement, ni avant la signature du bail ou d'être sûr de l'authenticité du logement
- > **Ne versez jamais d'argent en espèces** (ou mandat cash, Paypal, Western Union, PCF ou PPCF) et ne réglez ni loyer, ni caution avant d'avoir signé le bail
- > **Ne passez pas par des marchands de listes** qui proposent une liste de logements en échange d'argent
- > Demandez toujours votre **quittance de loyer** ou un **reçu après chaque paiement effectué**

Les solutions de logement existantes

► Le logement en résidence universitaire du CROUS

Le CROUS de Bordeaux-Aquitaine est le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Nouvelle-Aquitaine. Son ambition est d'être à la disposition des étudiant·e·s dans les principaux moments de leur vie universitaire : **informations, accueil et orientation, aides sociales, recherche d'emplois temporaires, activités culturelles, accueil des étudiant·e·s internationaux·ales, bourses à critères sociaux, logement, restauration, etc.**

Il propose des logements en résidences universitaires traditionnelles ou récentes. Dans les résidences récentes, le loyer varie suivant le type de logement (T1, T1 bis, T3 et T5). Il s'adresse en priorité aux **étudiant·e·s** boursier·e·s et aux **étudiant·e·s** internationaux·ales inscrit·e·s en master ou en doctorat.

Parmi les étudiant·e·s internationaux·ales, ceux en mobilité individuelle et inscrits en master et en doctorat dans un établissement de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine sont **prioritaires** à un logement au **CROUS**. Les étudiant·e·s internationaux·ales en programmes d'échange Erasmus, BCI ou autre, peuvent également prétendre à des logements CROUS, spécialement réservés aux établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Bordeaux.

Dans les deux cas, les étudiant·e·s doivent **constituer un dossier Logement étudiant International**.

- messervices.etudiant.gouv.fr

Les étudiant·e·s internationaux·ales en échange recevront également un mail informatif de la Direction des Relations Internationales leur expliquant les démarches à suivre. Si vous êtes un étudiant géré par Campus France et effectuez vos études dans l'Académie de Bordeaux, Campus France procèdera à la réservation de votre hébergement et vous communiquera par mail les coordonnées de votre future résidence ou cité universitaire.

- crous-bordeaux.fr/logements/carte-des-logement

Le logement CROUS vous permet de bénéficier de **prestations et de services inclus dans le prix de votre loyer modéré** (charges comprises dont WIFI). Votre logement est équipé et meublé, peut se trouver à proximité des campus et ouvre un droit aux aides de la CAF.

► Le logement social

Vous pouvez bénéficier de logements gérés par des bailleurs sociaux, à condition de répondre à certains critères d'attribution de ressources notamment. Les délais d'attente peuvent parfois être longs.

- Demande en ligne sur demande-logement-social.gouv.fr
- Plus d'informations sur les conditions d'attribution et de demande sur le [site de Bordeaux Métropole](https://www.bordeaux-metropole.fr)
- Résidences Yellome d'Action Logement : <https://www.yellome.fr>

► Le logement privé et la chambre chez l'habitant

* **Lokaviz** est une plateforme gérée par le CROUS qui recense les offres de logement en résidences CROUS ainsi que les annonces de logement de propriétaires privés.

- [lokaviz.fr](https://www.lokaviz.fr)

* **Dossier facile** : plateforme numérique de l'État pour vous aider à constituer un dossier de location conforme et sécurisé afin de vous aider à trouver un logement.

- <https://www.dossierfacile.fr>

- * **Un Deux Toit** est une plateforme de la région qui recense des annonces de chambre chez l'habitant à loyer modéré. Elle accompagne l'étudiant·e dans ses démarches et aide à bénéficier d'aides financières.
 - operationundeux toit.fr

Autres sites d'annonces

- leboncoin.fr : le plus grand site web de petites annonces gratuites en France. Possibilité de location ou de colocation.
- roomlala.com : plateforme de mise en relation de propriétaires et de locataires pour la location de chambre chez l'habitant.
- erasmusu.com : plateforme communautaire destinée aux étudiant·e·s dans un programme d'échange (Erasmus ou autre)



La plateforme housing.u-bordeaux-montaigne.fr

Afin de vous aider à trouver un logement, l'université met à disposition des étudiant·e·s et des propriétaires sa **plateforme de logements en ligne**.

En partenariat avec Studapart, la plateforme, exclusivement réservée aux étudiant·e·s de l'Université Bordeaux Montaigne, centralise des milliers de logements privés de particuliers, en résidences étudiantes et d'agences immobilières autour du campus et sur la métropole bordelaise.

Accéder à la plateforme housing.u-bordeaux-montaigne.fr

Il suffit de créer un compte pour accéder aux offres, vérifiées et mises à jour en temps réel, pour :

- Trouver une location
- Trouver votre/vos colocataire(s) et former des colocations
- Trouver une sous-location
- Trouver une chambre temporaire

A noter : si vous n'avez pas de garant résidant en France, Studapart peut se porter garant pour vous sur toute la durée de votre location (service payant).

Pour s'inscrire

- Nouveaux étudiants : avec votre adresse e-mail personnelle + le code d'activation **HOUSINGMONTAIGNE**
- Déjà étudiant à l'Université Bordeaux Montaigne : avec vos identifiants

Une question ?

Écrivez à booking@studapart.com

► La colocation

La colocation permet d'habiter dans un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

* **Coop'Coloc** est un dispositif de colocation étudiante de l'ACLEF. Les bailleurs sociaux confient à l'ACLEF des logements de qualité afin que l'association les reloue en colocations meublées à des étudiant·e·s, à des prix inférieurs au prix du marché. Pour bénéficier d'un logement Coop'Coloc à Bordeaux, il suffit de candidater en remplissant le formulaire sur le site.

- coopcoloc.fr

* Les **Kolocations A Projets Solidaires (KAPS)** offrent des appartements à partager entre **étudiant·e·s** en échange de projets solidaires avec les habitant·e·s de quartiers. Ce sont des chambres à petits prix dans des colocations situées à Pessac à quelques minutes du campus universitaire, à Bordeaux et à Bègles.

- rejoins.afev.org/kaps

► D'autres sites pour trouver ses colocataires :

- logements.pourlesjeunes.com
- jesuisunjeune.com
- lokaviz.fr (pour étudiants)
- leboncoin.fr
- appartager.com
- lacartedescolocs.fr

► Le logement intergénérationnel

En échange d'une présence et de services ponctuels dans les tâches quotidiennes, vous êtes logés et partagez le logement d'une personne âgée de plus de 60 ans, avec des conditions de loyers intéressantes pour les **étudiant·e·s**. Vous pouvez bénéficier des aides au logement de la CAF.

* **Vivre avec la cohabitation intergénérationnelle** propose de la cohabitation intergénérationnelle et solidaire à Bordeaux depuis 2004. Le/la jeune ne se substitue pas aux intervenant·e·s professionnel·le·s à domicile mais sa présence permet de rassurer le/la senior et/ou sa famille dans des moments de solitude.

- logement-solidaire.org

◆ D'autres solutions de logement intergénérationnel :

- ensemble2generations.fr
 - homiz.eu
 - wesharewecare.eu
-

◆ Les résidences

- * Des **résidences étudiantes privées** se situent à proximité du campus et dans la métropole bordelaise (YouFirst, les Estudines, Studyo, Studéa, Odalys, Studélites...). Elles offrent des logements confortables avec souvent des services complémentaires (laverie, conciergerie, etc.) et demandent donc un budget plus important (400 à 700€/mois).

- Annonces disponibles sur : housing.u-bordeaux-montaigne.fr

- * **Habitat Jeunes de Gironde** propose des hébergements dans leurs résidences pour des étudiant·e·s avec ou sans emploi mais disposant de ressources (bourses ou pension des parents).

- Liste des résidences en Gironde : <https://www.habitatjeunes.org/departement/33>
- Déposer une demande : hj33.org

◆ Les solutions de logement temporaires

- * **Auberge de Jeunesse de Bordeaux** accueille les jeunes tout au long de l'année à proximité de la gare Saint-Jean. Elle propose un lit, dans une chambre ou dans un dortoir, à un prix moins élevé que dans un hôtel. Il s'agit d'une solution de logement de courte durée.

- auberge-jeunesse-bordeaux.com

- * **Airbnb** est une plateforme communautaire présente dans le monde entier permettant la location et la réservation de logements particuliers pour des durées plus ou moins longues. Les prix sont variables mais cela reste une solution de logement à court terme.
-

◆ Le logement pour les étudiant·e·s en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CROUS pour faire une demande de logement adapté. Il faudra remplir un dossier spécifique.

- crous-bordeaux.fr

Aides financières

► Aides pour le logement (APL et ALS)

En tant qu'étudiant·e, vous pouvez bénéficier d'aides de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), et ce, même sur les logements universitaires. Vous pouvez avoir droit, chaque début mois pour le mois suivant, à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou à l'Aide de Logement Social (ALS).

Demande à effectuer en ligne sur :

- caf.fr

► Avance Loca-Pass

Afin de vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez bénéficier de l'Avance Loca-Pass. Il s'agit d'un prêt sans intérêt sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail.

- locapass.actionlogement.fr

► Avance 1^{er} loyer

Pour faciliter l'installation dans votre nouvel appartement, la Région Nouvelle-Aquitaine a créé une avance de 100 à 400 € qui est ensuite remboursable sur une durée de 24 mois. L'Avance 1^{er} loyer concerne les 18-30 ans dont le logement et le lieu de formation ou de stage se trouvent dans la région.

- avanceloyer.solihanouvelleaquitaine.fr

► Garantie Visale

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale. Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou universitaires du CROUS, des résidences Habitat Jeunes, etc.

- visale.fr



Association AQAFI

Accompagne les étudiant·e·s internationaux·ales dans leurs démarches à leur arrivée (y compris sur des questions de logement).

Organise des permanences sur le campus.

- aqafi33@gmail.com
- <http://aqafi.org>



Bons plans et aide juridique

▶ Étú Récup', la ressourcerie du campus

Située sur le campus, l'association donne une seconde vie aux objets et aux meubles qu'ils récupèrent, en les revendant à bas prix en boutique.

- eturecup.org

▶ Envie Gironde

Magasin permettant de s'équiper en électroménager en proposant des appareils à bas prix mais également un service réparation.

- gironde.envie.org

▶ Atelier Remuménage

Propose des services de déménagements solidaire et écologique et vous accompagne dans les démarches administratives qu'implique un déménagement.

- atelier-remumenage.org

▶ ADIL de la Gironde

Conseille gratuitement les locataires sur le plan juridique en cas de conflit avec le propriétaire, de problème dans le logement, de loyer impayé, etc.

- adil33.org

▶ La clinique du droit

Service gratuit d'aide et d'accompagnement juridique de l'université de Bordeaux.

- cliniquedudroit.fr

Lexique

Assurance habitation

L'assurance multirisque habitation est obligatoire pour le locataire : elle assure le logement contre les risques locatifs, incendies, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vols. Une attestation vous sera demandée par le bailleur lors de la remise des clefs du logement.

Bail / Contrat de location

Contrat entre le locataire et le propriétaire. Il précise les droits, les obligations de chacun et donne des informations sur le logement loué.

Bailleur

Personne qui loue le logement. Il peut s'agir d'un propriétaire particulier, d'une agence immobilière, d'un bailleur social, du CROUS ou d'une résidence étudiante privée.

Charges locatives

Dépenses collectives comme l'entretien de l'ascenseur et des parties communes, l'eau et éventuellement le chauffage.

Caution / Dépôt de garantie

Somme équivalente à un mois de loyer (sans les charges locatives). Elle doit être versée au propriétaire/bailleur lors de l'état des lieux d'entrée dans le logement et vous sera restituée ensuite intégralement à la fin du contrat, dans un délai d'un mois, s'il n'y a aucune dégradation dans le logement. En cas de dégradation, le bailleur a un délai de 2 mois pour restituer le dépôt de garantie accompagné de factures justifiant sa dégradation.

État des lieux entrée/sortie

Le jour de la remise des clefs, vous allez effectuer avec le bailleur un état des lieux du logement, c'est-à-dire une description très complète du logement. Il est important de décrire, de noter chaque dégradation visible et de garder précieusement ce document jusqu'à votre départ.

Garant / Caution solidaire

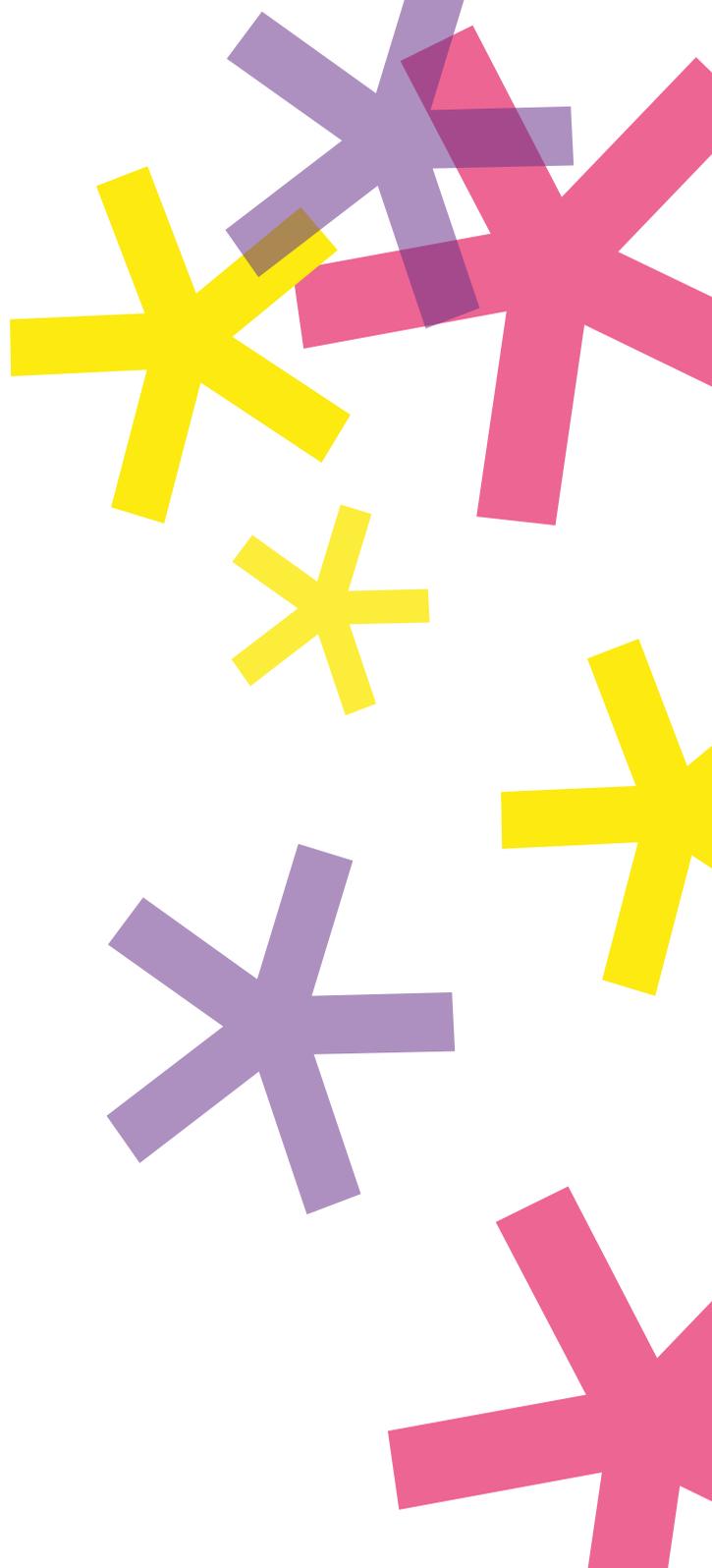
Un tiers s'engage à payer le loyer et les charges locatives en cas d'impayés. Le garant doit être solvable, c'est-à-dire montrer qu'il dispose de revenus suffisants pour prendre en charge cette responsabilité. Si personne ne peut se porter garant pour vous, vous pouvez faire appel à la Garantie Visale d'Action Logement ou à GarantMe.

Loyer

Montant mensuel du prix à payer pour occuper le logement. Demandez si les charges sont comprises ou non.

Préavis

Vous pouvez à tout moment résilier votre contrat de location, à condition de respecter le délai de préavis. La demande se fait en envoyant au propriétaire une lettre recommandée avec accusé de réception (depuis un bureau de poste).



* Pour plus d'informations

- etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/infos-pratiques/logement-et-restauration/logement
- etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/infos-pratiques/logement-et-restauration/aides-au-logement
- <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/international/international-welcome-desk/logement-1.html>

* En cas de problème, contacts :

- **Logement** : logement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr
- **Étudiants en mobilité** : incomingstudents@u-bordeaux-montaigne.fr
- **Étudiants du DEFLE** : logement.defle@u-bordeaux-montaigne.fr

